

Épinal le 2 juin 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passage en vigilance sécheresse sur l'ensemble du département des Vosges

Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète des Vosges, a décidé de placer l'ensemble du département en vigilance sécheresse. Malgré l'absence de restrictions d'eau en vigilance, il est essentiel d'être économe et sobre dans nos usages.

En effet, le contexte hydrologique et météorologique départemental est marqué par la dégradation de plusieurs indicateurs, notamment la baisse des débits de certains cours d'eau et des nappes d'eau souterraine liée à un déficit pluviométrique et à la pousse végétale très consommatrice d'eau.

Ainsi, les dernières pluies n'ont pas suffi à combler le déficit pluviométrique global qui perdure dans les Vosges. Une baisse générale des débits des cours d'eau vosgiens est observée, que ce soit dans les bassins versants de la Meuse, de la Moselle ou de la Saône.

Même si des précipitations significatives intervenaient dans les semaines à venir, elles ne permettraient pas de combler rapidement le déficit accumulé.

Cette situation est susceptible d'entraîner à terme des restrictions graduées sur les différents usages en cas d'aggravation de la situation.

Dans une logique de solidarité, la préfète demande des efforts à tous les usagers : particuliers, collectivités, entreprises, administrations, exploitants agricoles ou encore exploitants de centrales hydroélectriques.

Cette vigilance s'applique quelle que soit l'origine de l'eau, qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou encore de puits personnels.

Quelques mesures de prévention applicables par les particuliers notamment, sont :

- contrôler les installations sanitaires (plomberie, chasses d'eau, robinets...), et faire les travaux en conséquence pour lutter contre les fuites ;
- privilégier les douches aux bains ;
- ne plus nettoyer les véhicules en dehors des stations professionnelles ;
- ne plus nettoyer les terrasses et façades en dehors du cadre d'exercice des professionnels ;
- arroser son jardin potager en privilégiant un arrosage manuel et idéalement en profitant de la récupération des eaux de toiture ;
- utiliser des techniques alternatives à l'arrosage quotidien des jardins, comme le paillage ou le binage, etc.

L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource. Les économies d'aujourd'hui sont une assurance supplémentaire pour satisfaire les besoins de demain.

Adaptons tous, dès aujourd'hui, les bons réflexes !

